

Appel à Projet

Protection Préventive Globale des cultures de fraisiers

Objectifs

Création de stratégie globale de protection préventive du fraisier contre ses bio-agresseurs.

Aménagements de stratégies globales de protection prophylactique contre les bio-agresseurs du fraisier adaptées aux différentes stratégies de production.

Identification et compilation de méthodes prophylactiques différentes évaluées efficaces contre les bio-agresseurs du fraisier.

Générer des données d'efficacité, économiques (coût et temps de mise en place), des avantages et des inconvénients de différentes méthodes prophylactiques de protection du fraisier contre ses bio-agresseurs.

Echéances

Dépôt des dossiers : 15 juin 2020 au 31 juillet 2020

Bénéficiaires

Stations d'expérimentations régionales et nationales.

Les structures CIR (Crédit Impôts Recherche) seront privilégiées lors de l'évaluation du dossier.

Modalités

Le formulaire de réponse à l'Appel à projet est à envoyer par e-mail au contact mentionné à la fin du document.

Les modalités du projet seront détaillées dans une convention avec les partenaires (budget détaillé, partenaires, diffusion...).

Parties prenantes : L'AOPn Fraises de France est à considérer comme financeur et comme partenaire technique.

Durée : 36 mois.

Budget : 169 000 € sur 36 mois.

Chaque dossier sera évalué suivant les critères de sélection repris dans l'annexe 2 du PENF.

Contact :

Commission technique de l'AOPn Fraises de France :

Emeline Vanespen

emeline.vanespen@fraisesdefrance.fr

05 53 77 22 84